



Extrait du registre des délibérations du Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale

L'an deux mil vingt-quatre, le 25 juin à dix-huit heures, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Saint-Herblain, dûment convoqué le 19 juin 2024 s'est réuni aux Terrasses de la Gournerie à Saint-Herblain sous la présidence de Monsieur Bertrand AFFILÉ, président du Centre Communal d'Action Sociale.

ÉTAIENT PRÉSENT(E)S :

Bertrand AFFILÉ, Dominique TALLEDEC, Evelyne ROHO, Nelly LEJEUSNE, Alain CHAUVET, Guylaine YHARRASSARRY, Michelle DEQUIDT, Marie-Line RABILLER, Annick VAILLANT, Séverine SANCEREAU

ÉTAIENT EXCUSÉ(E)S :

Valérie AUDEGOND, Matthieu ANNÉREAU, Gérald CRESPEL, Joël MOSSET, Eric BAINVEL

EXCUSÉ(E)S AYANT DONNÉ(E)S PROCURATION :

Farida REBOUH à Alain CHAUVET
Martine LE BAIL à Marie-Line RABILLER

SECRÉTAIRE DE SÉANCE :

Delphine BERTHELOT

DÉLIBÉRATION 2024-06-28

OBJET : COMPTE DE GESTION 2023 BUDGET ANNEXE DU SERVICE DE SOINS INFIRMIERS A DOMICILE

| | |
|--|--|
|  <i>Liberté • Égalité • Fraternité</i> RÉPUBLIQUE FRANÇAISE | Accusé de Réception LA PREFECTURE DEPARTEMENT 044 Identifiant de l'acte : 044-264400342-20240628-20240628-DE Date de réception de l'acte par la Préfecture : 28/06/2024 |
|--|--|

Hôtel de ville
BP 50167
44802 Saint-Herblain
Cedex
T 02 28 25 20 00
saint-herblain.fr

DÉLIBÉRATION 2024-06-28

OBJET : COMPTE DE GESTION 2023 BUDGET ANNEXE DU SERVICE DE SOINS INFIRMIERS A DOMICILE

RAPPORTEUR : Dominique TALLEDEC

Le Conseil d'Administration après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2023, le budget supplémentaire et les décisions modificatives qui s'y rattachent de l'exercice considéré.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2023, y compris celles relatives à la journée complémentaire.

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

- déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2023, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part, lequel fait ressortir les résultats suivants :

| SECTIONS | DEPENSES | RECETTES | RESULTATS REPORTES | RESULTATS DEGAGES SUR L'EXERCICE | RESULTATS DE CLOTURE |
|----------------|--------------|--------------|--------------------|----------------------------------|----------------------|
| Investissement | 64,90 | 1 490.07 | 3 155.27 | 1 425.17 | 4 580.44 |
| Fonctionnement | 1 220 079,46 | 1 114 980.15 | 307 353.88 | -105 099.31 | 202 254.57 |
| TOTAUX | 1 220 144.36 | 1 116 470.22 | 310 509.15 | -103 674.14 | 206 835.01 |

Il est donc demandé au Conseil d'administration :

- d'approuver le compte de gestion du Trésorier municipal au titre de l'exercice 2023 pour le Budget annexe du Service de Soins Infirmiers à Domicile. Ce compte de gestion visé et certifié par le comptable public n'appelle ni observation ni réserve sur la tenue des comptes de la commune.

Le Conseil, après en avoir délibéré, approuve la présente délibération à l'unanimité.

Pour ampliation,

Le Président du CCAS
Bertrand AFFILÉ

Reçu en préfecture de Nantes le 28 juin 2024

Publié le 02 juillet 2024